|  |
| --- |
| HANDICAP INTERNATIONAL |
| Dossier de participation |
|  |
| Réf d’appel d’offres : DC-GOMA-XXX «Marché de fourniture des aides techniques à la mobilité et des consommables orthopédiques » |
|  |
|  |
| main seule |
|  |

|  |
| --- |
|  |

Table des matières

[1. Description du marché 4](#_Toc194683972)

[2. Conditions générales 4](#_Toc194683973)

[3. Planning de l’appel d’offre 5](#_Toc194683974)

[4. Eligibilité et Obligations 5](#_Toc194683975)

[ Sous-traitance 6](#_Toc194683976)

[5. Procédure de participation 6](#_Toc194683977)

[ Demande de précision 8](#_Toc194683978)

[ Dépôt des candidatures 8](#_Toc194683979)

[6. Critères de sélection des offres 9](#_Toc194683980)

[ Ouverture des offres 9](#_Toc194683981)

[ Commission 2 9](#_Toc194683982)

[ Annotation critères d’attribution 10](#_Toc194683983)

[7. Annulation de la procédure d’appel d’offres 11](#_Toc194683984)

[8. Comment sera attribué le marché ? 12](#_Toc194683985)

Identification de l’acheteur

**Nom** :Handicap International / Humanité & Inclusion

**Adresse** : **98, Avenue des orchidées, Quartier les volcans, Commune de GOMA, Ville de Goma-RD Congo, derrière le bar-restau PILIPILI sur la route BDGL-Grande barrière**

**Contacts :**[ao@rdc.hi.org](mailto:ao@rdc.hi.org)

**Web site**: www.hi.org&

Créée à Lyon en 1982, Handicap International (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflit et de catastrophe.

Œuvrant aux cotés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux

Handicap International – Humanité et Inclusion est une association de solidarité internationale spécialisée dans le domaine du handicap. Non gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif, elle intervient dans tous les contextes aux côtés des personnes vulnérables, pour leur prêter assistance et les accompagner dans leur prise d'autonomie. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence

HI intervient en République Démocratique du Congo depuis 1995 dans de nombreux secteurs et est un acteur reconnu dans l’assistance humanitaire et le domaine logistique.

A Kinshasa sont mis en place des projets pluriannuels de développement sur les thématiques de la Réadaptation Physique et Fonctionnelle, de la Santé Maternelle et Infantile, l’Education Inclusive et la Gouvernance Inclusive.

Au Kasai et au Kasai Centrale, initialement engagé dans des activités de développement, HI est intervenu depuis la crise de 2016 sur des projets de Sécurité Alimentaire (modalité Cash puis soutien à la production agricole) et intervient actuellement dans un projet d’éducation inclusive.

Au Nord-Kivu, à ce jour, la base de Goma met en œuvre 6 projets

# Description du marché

L’objectif du présent appel d’offre est de contractualiser avec un ou plusieurs stations-services pour la fourniture des aides techniques à la mobilité et des consommables orthopédiques

Le marché est subdivisé en quatre lots :

* Lot 1 : aides techniques à la mobilité manufacturées (importés)
* Lot 2 : aides techniques à la mobilité de fabrication locale
* Lot 3 : consommables et autres équipements orthopédiques manufacturé
* Lot 4 : consommables et autres équipements orthopédiques local

Conditions économiques du contrat cadre :

Le contrat sera signé pour une durée initiale de douze mois. A terme, il contrat peut être renouvelé pour la même période et ce après évaluation satisfaisante de la performance du prestataire.

L’ensemble des articles devra être opérationnel au plus tard le 15 juin 2025.

La facturation se fera sur la base des bons commandes émis par HI et signés par les deux paries sur la base des prix indiqués dans le devis du fournisseur.

Les prix validés seront fermes et non révisables durant toute la période du contrat.

Adresses de réalisation du marché :

L’adresse définitive de réalisation du marché sera à indiquer sur le bon de commande lors de chaque demande

# Conditions générales

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant la seule de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d’appel d’offres.

La soumission d’une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l’offre en question.

# Planning de l’appel d’offre

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | DATE | HEURE |
| Publication | 25/04/2025 |  |
| Date limite de demande des clarifications à HI | 14/05/2025 | 23h59 |
| Dernier jour où HI donne des clarifications | 16/09/2025 |  |
| Date limite de soumission des offres | 27/05/2025 | 10h00 |
| Session d’ouverture des offres (commission 1) | Du 28 au 30/05/2025 |  |
| Analyse des offres (commission 2) | Du 01 au 06/06/2025 |  |
| Validation du dossier par le siège | Du 08 au 13/06/2025 |  |
| Notification aux soumissionnaires | Du 08 au 13/06/2025 |  |
| Signature du contrat | 15/06/2025 |  |

NB : toutes les heures indiquées sont à l’heure locale de Goma

# Eligibilité et Obligations

Toutes personnes physique ou morale de toutes nationalités sont éligibles pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d’exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

* être en état ou faire l’objet d’une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d’activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
* faire l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
* avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
* ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s’exécuter.
* avoir fait l'objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
* suite à la procédure de passation d’un autre marché ou de la procédure d’octroi d’une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d’exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

* se trouvent en situation de conflit d'intérêt
* se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n’ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu’ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que HI jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

## Sous-traitance

Le prestataire, s’il fait appel à des entreprises en sous-traitance, s’engage vis-à-vis d’Handicap International à :

* Lui communiquer la liste des prestations ou des services qu’il envisage de sous-traiter
* Obtenir son accord formel sur le choix des sous-traitants pressentis
* Obtenir son agrément sur les conditions de paiement de ces sous-traitants
* Lui communiquer les contrats avec les sous-traitants sur simple demande

# Procédure de participation

Le dossier d’appel d’offres est constitué des documents suivants :

**Dossier administratif (éliminatoire) :**

* Le présent dossier d’appel d’offre dûment paraphé, cacheté et signé (obligatoire) ;
* Un formulaire de candidature dûment renseigné, cacheté et signé (obligatoire) ;
* Déclaration de situation d’exclusion dûment renseigné, cacheté et signé(obligatoire) ;
* Déclaration du respect des normes éthiques dûment renseigné, cacheté et signé(obligatoire) ;
* Une copie du registre de commerce et du crédit mobilier (obligatoire) ;
* Une copie de l’agrément technique/autorisation les autorités compétentes autorisant à exercer la fonction de fournisseur de matériel de mobilité (obligatoire pour les lots 1 et 3) ;
* Une copie de l’attestation fiscale datant de moins de trois mois (obligatoire)
* Une copie de la Souscription à la CNSS faisant ressortir le nombre de travailleurs (obligatoire)
* Une copie du numéro identifiant fiscal (obligatoire) ;
* Une copie la pièce d’identité ou du passeport du propriétaire et/ou gérant de l’entreprise (obligatoire) ;
* Une copie du RIB de l’entreprise (obligatoire) ;

**Dossier technique (70 points) :**

Le dossier technique est constitué des documents ci-dessous :

* Fournir la preuve de la disponibilité d’un fonds propre ou d’accès à une ligne de crédit d’un montant vingt mille (20000) dollars américains (USD) ;
* Fournir une preuve des expériences de trois (03) marchés similaires sur les trois (03) dernières années (2022 ; 2023 ; 2024) avec les ONG, Ambassades, les organisations onusiennes (attestation de bonne exécution/bordereau de livraison + une copie de contrat) ;
* Fournir un certificat d’origine des produits proposés (obligatoire) ;
* Fournir la fiche produit de chaque article (aides techniques à la mobilités manufacturées) proposé (obligatoire) ;
* Fournir une garantie des produits ou certificat de qualité (obligatoire) ;
* Fournir les CV, diplôme et attestation/certificat d’une personne qualifiée dans le domaine ;
* Fournir un catalogue de l’ensemble de matériel de la même famille ;
* Disposez-vous d’un service après-vente ? Si oui, fournir une preuve ;
* Fournir si possible la politique de gestion de l’environnement de l’entreprise ou à défaut, décrire comment sont gérés les déchets produits par l’entreprise.
* Visite des sites de production et ou de stockage
* Possibilité de livraison à HI

**NB : Seules les offres des soumissionnaires ayant obtenu une note technique d’au moins 40 points, auront leur offre financière évaluée**

**Dossier financier (30 points) :**

* Formulaire d’offre dûment renseigné, cacheté et signé
* Conditions générales d’achats dûment renseigné, cacheté et signé ;
* Bonnes pratiques commerciales dûment renseigné, cacheté et signé.

## Demande de précision

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d’un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d’appel d’offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

Les candidats peuvent adresser leurs questions par écrit à l’adresse suivante et en y indiquant la référence de publication ainsi que le titre de l’Appel d’Offres : [ao@rdc.hi.org](mailto:ao@rdc.hi.org)

**La date limite de réception des demandes de précision chez Handicap International est le : 14/05/2025 à 23h59 heure de Goma.**

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s’il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

## Dépôt des candidatures

Les entreprises intéressées pour proposer une offre doivent se faire connaitre et présenter leur candidature en faisant parvenir leur dossier format papier sous pli fermé au plus tard le **27/05/2025 à 10h00 heure de Goma**. Les offres sont revevables aux adresses ci-dessous :

* Bureau de Goma sis à 98, Avenue des orchidées, Quartier les volcans, Commune de GOMA, Ville de Goma-RD Congo, derrière le bar-restau PILIPILI sur la route BDGL-Grande barrière
* Bureau de à Mweso sis Cité de Mweso, Quartier KISANTU

Les entreprises désireuses sont invitées à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu’ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

Langue : tous les documents écrits seront rédigés en français.

Unité monétaire : tous les prix devront être exprimés en dollars américains, hors taxe. La TVA et le montant TTC devront être précisés.

Conditions générales d’achat : Elles devront être retournées paraphées et signées avec l’offre.

Validité de l’offre : les offres des soumissionnaires doivent être valables six (6) mois calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

Modification ou retrait des offres : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres (21/05/2025 à 10h00). Aucune offre ne pourra être modifiée passer cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d’appel d’offres.

Coûts de préparation des offres : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n’est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

# Critères de sélection des offres

## Ouverture des offres

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

Les critères de sélection seront : le respect la date et heure de dépôt des offres, la vérification de la présence des pièces administratives exigées.

Les entreprises qui satisferont au mieux les critères de sélection décrits ci-dessus seront, après délibération de la commission, présélectionnées pour l’analyse technique et financière de leur offre.

## Commission 2

HI se réserve le droit de négocier, d’accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu’il considère comme avantageuse. HI n’est pas tenu d’accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l’appel d’offres.

Les critères de sélection seront : niveau d'expérience, viabilité financière, le respect des caractéristiques des biens/services/travaux, l’aptitude à s’adapter aux contraintes des activités de HI (langue de travail, structure de l’entreprise), niveau et volume d’activité

HI se réserve le droit d’établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu’un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L’ouverture et l’évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L’évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Goma, par un comité d’évaluation composé de représentants de HI.

Le contrat sera attribué à l’offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l’on tient compte de la qualité des services offerts, du prix de l’offre et cout total d’acquisition.

Dans un souci de transparence et d’égalité de traitement, le comité d’évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d’apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu’ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d’éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d’influencer le comité d’évaluation dans le processus d’examen, de clarification, d’évaluation et de comparaison des offres, d’obtenir des informations sur l’avancement du processus ou d’influencer Handicap International dans sa décision concernant l’attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d’offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

## Annotation critères d’attribution

|  |  |
| --- | --- |
| **Capacité financière et technique** | **70 points** |
| **Offre financière** | **30 points** |
| L’offre le moins disant et administrativement et techniquement conforme aura la totalité des points (c.-à-d. 30 points) et les autres seront calculés suivant la formule :  La note de l’offre X= (Prix offre basse x 30) /prix de l’offre X | |

**NB : échantillon de chaque article proposé pourrait être demandé aux fournisseurs présélectionnés et à leur frais**

# Annulation de la procédure d’appel d’offres

En cas d’annulation d’une procédure d’appel d’offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Si la procédure d’appel d’offres est annulée avant qu’aucune enveloppe extérieure n’ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d’appel d’offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n’a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu’ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d’annulation d’un appel d’offres), même si HI a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d’un avis d’achat n’engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

# Comment sera attribué le marché ?

L’attribution du marché sera faite sur la suite de l’offre présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l’appel d’offres.

HI évaluera les offres en coût total d’acquisition.

HI privilégiera les offres des fournisseurs s’engageant sur un tarif fixe pour toute la durée du contrat (matériel + main d’œuvre).

Par ce document, HI détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d’appel d’offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date : Lieu :

Nom : Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l’entreprise :